

## Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

### Votre identité :

Madame  Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : Viret

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : Festaz

Vos prénoms : Maryse France

Vos date et lieu de naissance : 18/06/1933  
à Mollon 01800

Votre profession : Retraitec

Votre adresse : 356 Chemin de la Côte

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal 101800 Commune : Mollon

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui  non

Si oui, précisez lequel : Mère et ancienne propriétaire du terrain

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

**« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».**

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou certificat faisant état de faits matériellement inexacts -

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'ai 91 ans. Depuis que je suis toute petite je vais régulièrement sur ce terrain qui m'appartenait jusqu'en 2022.

Je gardais mes chèvres sur ce terrain. Plus tard j'avais des arbres fruitiers.

Je n'ai jamais remarqué qu'il y ait eu un problème d'inondation, de ruissellement ni même de flaque sur mon terrain.

**Pièce à joindre :**

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Maryse Festaz  
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Mallon Le 10/06/2024

Signature

